

FICHE DE MISSION POUR LES CORRESPONDANT·E·S BIBLIOTHEQUE DES DÉPARTEMENTS

Contexte et définition de la mission

L'IUT Lyon 1 dispose d'une bibliothèque par site sous la responsabilité d'un ou d'une responsable bibliothèque.

Le ou la correspondant·e bibliothèque a un rôle d'intermédiaire et de liaison entre son département et la bibliothèque du site.

Profil du correspondant Bibliothèque

Le ou la correspondant·e bibliothèque est choisi·e par son département (par défaut le ou la chef·fe de département).

Pour ses missions, il ou elle travaille en étroite collaboration avec le ou la responsable bibliothèque.

Missions

Établir avec le ou la chef·fe de département le budget bibliothèque du département,
Établir avec le ou la chef·fe de département et le ou la responsable de la bibliothèque la politique d'acquisition en cohérence avec les enseignements dispensés et le budget. Cette politique repose sur l'achat d'ouvrages et de périodiques et le suivi des abonnements en cours,
Vérifier la mise à jour du fonds documentaire de la bibliothèque,
Proposer et participer, avec le ou la responsable de la bibliothèque, à un désherbage (élimination des ouvrages les plus anciens ou obsolètes) au moins annuel,
Participer à une ou plusieurs réunions annuelles avec le ou la responsable de la bibliothèque afin d'échanger autour des besoins et des éléments budgétaires,

Collecter les demandes d'acquisition du département et les transmettre au responsable de la bibliothèque,

Recevoir les informations de la part du responsable de la bibliothèque sur le budget disponible,

Inciter les enseignants et les enseignantes à prévoir des acquisitions d'ouvrages ou de périodiques,
Inciter les enseignants et les enseignantes à se rendre à la bibliothèque afin de participer à une présentation des ouvrages et périodiques disponibles,

Informers les nouveaux enseignants, enseignantes, agents et agentes du département des ressources disponibles à la bibliothèque,

Communiquer vers les enseignants et les enseignantes pour qu'ils et elles incitent les étudiants et les étudiantes à utiliser les ressources documentaires de la bibliothèque : suggestions de bibliographies de ressources disponibles en bibliothèque, travaux de recherche, etc.,

Relayer les actions culturelles de la bibliothèque : expositions, concours d'écriture, évènements.

Lieux d'exercice

Le département et la bibliothèque de site.

Limites d'intervention